



# GIRO.COM

**JANVIER  
2003**



*" L'année 2003 sera  
ce qu'ensemble  
nous en ferons.  
Je vous souhaite  
de la rendre  
heureuse  
et féconde. "*



*" plus de quatre heures  
de débats! "*

Rédaction  
Christian CODDET  
Direction de la publication  
Gilles ROY  
Imprimé en 1600 ex. par  
Rahin Edition Communication  
Dépôt légal 01/2003

## LES VŒUX DU MAIRE

L'année 2003 arrive. Certains se demandent déjà ce qu'ils doivent en attendre de bon ou de mauvais. De 2000 on nous faisait craindre une catastrophe informatique dont les conséquences seraient désastreuses pour notre vie quotidienne. De 2001 on nous parlait comme d'une année charnière : la première du deuxième millénaire. De 2002 on nous persuadait qu'elle serait lourde de conséquences du fait de l'abandon de notre monnaie au profit d'une monnaie "européenne", autant dire "étrangère".



Alors ne craignons pas 2003 qui nous est offerte pour réaliser nos projets individuels et collectifs, si modestes soient-ils. Car, sans vivre de "grand chambardement", notre société, nos collectivités, nos groupes familiaux et amicaux évoluent en fonction de nos réalisations. Même si nous n'en sommes souvent pas conscients, lorsque chacun de nous fait un pas c'est tout le groupe qui avance. C'est pourquoi les mots "initiative individuelle" et "solidarité" me semblent si complémentaires. En cette période de fêtes, de "retrouvailles" familiales et amicales, de "bonnes résolutions" et d'échanges de vœux, mettons-nous en mouvement pour transformer l'espoir en actions concrètes et participer au changement.

L'année 2003 sera ce qu'ensemble nous en ferons. Je vous souhaite de la rendre heureuse et féconde.

**Gilles ROY**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE

Avec 14 points à l'ordre du jour, sans compter les questions diverses, la séance du 22 novembre s'annonçait très longue et elle a tenu toutes ses promesses : plus de quatre heures de débats ! Tous les conseillers étaient présents, sauf quatre qui étaient représentés. De cette longue séance, nous ne relaterons bien entendu que les points principaux.

Après des condoléances présentées à Monique HELBERT pour le décès de sa mère et l'adoption du compte rendu de la séance du 4 octobre à l'unanimité, le premier point de

l'ordre du jour portait sur la rectification du budget "bois" de la commune ; en raison de la mévente des lots proposés à l'automne, le budget annexe primitif doit être minoré de 47 493 € par suite d'un manque de recettes, ce qui est adopté à l'unanimité. Cette modification, ajoutée à d'autres aléas constatés : augmentation des dépenses de fonctionnement pour un montant de l'ordre de 4 000 € et surtout augmentation des dépenses d'investissement pour un montant de l'ordre de 120 000 € (surcoûts de voiries et éclairage du stade), nécessite, malgré l'augmentation des

*" réfection de la  
rue de la Gare  
et garantie d'emprunt  
pour la réhabilitation  
des HLM "*

recettes de fonctionnement à hauteur d'environ 67 000 €, un recours à l'emprunt pour un montant de 98 000 € afin de boucler le budget. Après débat, la proposition budgétaire modificative correspondante est adoptée par une majorité de 18 voix, quatre conseillers s'abstenant et un votant contre.



**Une garantie d'emprunt** à hauteur de 29 000 €, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, est accordée à l'office départemental d'HLM pour la réalisation de travaux de réhabilitation de l'immeuble de la rue de la gare (18 logements) et ce à l'unanimité.

**Dans le cadre de la politique** d'amélioration du cadre de vie, un projet de réaménagement du square du "Paradis des loups" pour un montant de 13 302 € HT ainsi qu'un projet d'aménagement des bordures des routes départementales en centre ville pour un montant de 2 819 € HT sont adoptés à l'unanimité. Ces deux actions s'inscrivent dans le cadre d'un projet de partenariat avec le Conseil Général du Territoire de Belfort qui pourrait soutenir ces actions à hauteur de 25 à 30 % du montant des travaux.

**La réglementation** édictée par le plan local d'urbanisme (adopté en 1987) prévoit que toute construction ou installation érigée sur le territoire de la commune doit disposer d'une surface privée pour le stationnement des véhicules. La superficie minimale d'un emplacement est fixée à 25 m<sup>2</sup> et le nombre d'emplacements à 1,5 par local à usage d'habitation, 1 pour 25 m<sup>2</sup> de plancher hors œuvre pour les locaux à usage de bureaux et respectivement 1 pour 25 m<sup>2</sup> ou 1 pour 40 m<sup>2</sup> de surface de vente pour les locaux commerciaux, selon que la surface totale de vente est supérieure ou inférieure à 500 m<sup>2</sup>. A défaut de pouvoir créer les emplacements régle-

mentaires sur le site du local concerné, le pétitionnaire peut soit acquérir des places dans un parc privé de stationnement, soit obtenir une concession à long terme dans un parc public, soit verser une participation à la commune en vue de la création de parcs publics de stationnement. Le montant de cette participation n'ayant pas été fixé préalablement, le conseil municipal, par 20 voix pour et 3 abstentions, décide de fixer son montant à 3000 € (ce montant sera revalorisé chaque année en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction).

**Compte tenu des pratiques antérieures** et de l'utilité de clarifier la situation, le Maire propose de fixer les montants et les conditions d'attribution des compléments de rémunération et des primes de fin d'année aux personnels (aussi bien de droit public que de droit privé) selon les critères suivants : montant de la prime pour un agent à temps complet : 1 402 € bruts, attribution au prorata du temps de travail et ancienneté requise de 6 mois à temps complet ; une revalorisation annuelle sera effectuée en fonction de l'évolution du SMIC. Par ailleurs, une indemnité spéciale mensuelle de fonction sera attribuée aux agents du cadre d'emploi de police municipale et de garde champêtre dans les limites des taux fixés par décret de la fonction publique (respectivement 18% et 14% du montant du traitement mensuel soumis à pension). Toutes ces propositions ont été approuvées à l'unanimité moins une abstention.

**Ingrid BETANCOURT**, qui mène une action en faveur de l'instauration d'une vraie démocratie en Colombie, a été enlevée le 23 février 2002. Considérant que son enlèvement est une entrave au débat démocratique en Colombie et dans un esprit de solidarité envers les parlementaires, élus locaux et milliers d'autres personnes kidnappées comme elle, le conseil municipal vote à l'unanimité une motion de soutien à son action et décide de la faire citoyenne d'honneur de la ville de Giromagny. Cette motion sera portée à la connaissance de nombreuses personnalités afin qu'elles puissent œuvrer, dans leurs responsabilités respectives, en faveur de la libération d'Ingrid BETANCOURT.

#### CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU 3 DECEMBRE

**Huit points techniques** étaient à l'ordre du jour de cette séance que l'on peut qualifier de routine. Le président Daniel ROTH propose successivement : ■ un avenant à un contrat de prêt du Crédit Local de France afin de reporter la période de mobilisation du crédit et accroître son montant de 946 000 € ; ■ un renouvellement de la ligne de trésorerie, ouverte également auprès du Crédit Local de France, pour un montant de 600 000 € au taux " LEONIA " plus 0,12% (soit 3,41% à ce

jour) ; ■ un avenant à la tranche N<sub>9</sub> du marché de travaux du réseau des eaux usées (RD 465 entre Giromagny et Lepuix-Gy) afin d'effectuer une reprise de la couverture de la chaussée, pour un montant de 63 000 € ; ■ un avenant à la tranche 10 du même marché (rue de l'église à Lepuix-Gy) afin de recouvrir la chaussée à l'identique du revêtement précédant pour un montant de 27 856 € ; toutes ces propositions sont acceptées à l'unanimité par les conseillers.



*" participation en vue  
de la création  
de parcs publics  
de stationnement "*



*" huit points  
à l'ordre du jour "*

**Un accord du FEOGA** (Fond Européen d'orientation et de Garantie Agricole) est annoncé pour le subventionnement des travaux d'assainissement portant sur les tranches 7 à 11 ; la subvention qui pourra atteindre 40% du montant des travaux (soit plus de 700 000 €) est attendue pour 2003. Une délibération est prise afin de confirmer le plan de financement initial et permettre le déblocage de cette subvention.

**L'assemblée aborde ensuite** le terrain des questions diverses, permettant un échange de vues sur les questions qui seront à traiter dans un futur proche comme la collecte des ordures ménagères, l'accueil de la petite enfance, la création d'une crèche familiale ou encore l'instauration d'une taxe professionnelle unique.

**Ainsi sont évoqués pêle-mêle :** ■ la possibilité de mettre en œuvre une collecte des ordures ménagères par le biais de sacs prépayés, à partir de 2004 ; ■ le caractère inadapté des locaux potentiellement vacants de la maison de retraite Saint Joseph pour la création d'une structure d'accueil de la petite enfance (une orientation vers la création d'un local additionnel aux constructions en cours,

pour un montant de l'ordre de 220 000 €, semblerait préférable) ; ■ les difficultés budgétaires prévisibles pour la mise en place d'une crèche familiale ; ■ l'intérêt pour la CCHS et les communes d'envisager un passage à la taxe professionnelle unique.

**L'objectif** en ce qui concerne ce dernier sujet serait de renforcer la cohésion de la communauté, d'activer la solidarité intercommunale et de clarifier et simplifier la fiscalité locale. Au terme d'une évolution sur plusieurs années, mettant en œuvre des mécanismes compensatoires, les multiples taxes additionnelles, perçues à la fois par les communes et les communautés de communes, seraient remplacées par une taxe professionnelle unique perçue uniquement par la communauté de communes et par une taxe sur les ménages (habitation et foncière) perçue uniquement par les communes.

**Toutes ces questions** seront prochainement inscrites à un ordre du jour et tous les conseillers sont invités à réfléchir très sérieusement à l'ensemble de ces orientations qui engageront de manière forte pour les années à venir l'évolution de la CCHS et les conditions de vie de ses habitants.

#### CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS DU 27 NOVEMBRE

**Les principaux points** à l'ordre du jour sont : la décoration des écoles et de la ville, la Marseillaise et le parcours de santé. L'animateur (Jean Lefevre) présente tout d'abord ses félicitations à chacun pour sa présence (19 élus sur 22) et son assiduité aux séances du conseil municipal d'enfants. Ces comportements, qui traduisent le sens civique et des responsabilités des élus, sont encourageants et porteurs d'espoir pour le futur.

**La décoration des écoles** et de la ville à l'occasion des fêtes de fin d'année avait été l'un des objectifs fixés lors de la précédente réunion du CME. La grande participation de tous les enfants des écoles a montré la capacité des élus au CME à bien identifier leurs souhaits, à les exprimer en CME et à jouer un rôle d'entraînement dans la phase de réalisation. Le souhait est émis pour les années à venir d'une participation plus importante de tous les habitants de Giromagny à la décoration de leur ville, en particulier pour les fêtes de Noël et de Pâques.

**La Marseillaise** fut décrétée chant national le 14 juillet 1795 puis le 14 février 1879. C'est à la suite de la commémoration du 11 novembre où des conseillers et conseillères du CME présents ont entendus la Marseillaise que certains ont exprimés l'envie d'apprendre l'hymne national. Cette proposition a été retenue à l'unanimité. La musique pourrait être apprise au cours de solfège du collège et il est convenu que le CME chantera le refrain et le 1er couplet à la prochaine séance du conseil.

**Pour le parcours " santé "**, les propriétaires ayant des terrains bordant le parcours reconnu le 12 juin 2002 (chemin rural dit des Combes) ont été identifiés, suite à une visite sur le terrain de Denis MARSOT et Jean LEFEVRE et à un travail de Michel JACQUEZ du service cadastral de la mairie. Un courrier sera envoyé à ces propriétaires pour demander leur accord en vue d'une installation d'ateliers sur quelques mètres, de part et d'autre du parcours prévu, dans le respect des propriétés.

#### LA VIE COMMUNALE

**Période de bilan pour le centre Communal d'Action Sociale :** au cours de l'année 2002, 23 familles ont bénéficié d'une aide au chauffage, 18 familles d'une aide à la scolarité pour 31 enfants, 17 familles (pour 51 parts) du service de la solidarité et 20 familles (pour 64

parts) ont été bénéficiaires d'un colis de Noël. 8 familles ont bénéficié d'une aide à la restauration scolaire pour 12 enfants et 12 familles d'une aide pour des activités au CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) pour 20 enfants. En outre, 13 personnes de



" 700 000 €  
de subvention "



" sacs prépayés  
à partir de 2004 ? "



" apprendre l'hymne  
national "





*" confection  
des décors de Noël  
par les enfants  
des écoles "*



*" plus de 300 boîtes de  
chocolats "*



*" les portes de l'église  
ont débuté une cure  
de jouvence "*

*" Giromagny  
ville morte "*

?

Ont aussi participé à la création de ce numéro : Céline BORDIER, Agnès FREY-BURGER et Marie-Noëlle MARLINE.

14 à 25 ans ont bénéficié d'une carte jeune et 20 enfants de 9 mois à 10 ans ont reçu le lundi 23 décembre jouets et friandises.



**Décorations de Noël :** Suite à la proposition du conseil municipal d'enfants, et après concertation avec les enseignants, les enfants ont fabriqué des décorations pour leur école et pour les sapins du centre ville. La commune a fourni le papier brillant et les enfants ont emballé boîtes de chaussures et tubes de carton. A l'école Benoit, ce sont les parents qui se sont chargés de la mise en place des décors et à l'école L'homme ce sont les enfants qui ont joué les apprentis décorateurs en accrochant branches de sapins et paquets cadeaux au grillage.

**Portes de l'église :** comme chacun a pu le remarquer, les portes de l'église ont débuté une cure de jouvence. Trois mois de travail



ont été nécessaires à Thierry MULLER pour décaper, repeindre et revernir les deux premières portes. Le travail s'est concentré ensuite sur les décors matérialisés par une multitude de feuilles : 470 sur l'une et 762 sur l'autre (qui donc a eu la patience de compter ?); quant à la 3<sup>ème</sup>, elle devra attendre le printemps pour recevoir son lifting.

**Noël des anciens :** jeudi 12 décembre les "plus de 70 ans" étaient invités à venir chercher en mairie le cadeau de Noël offert par la municipalité ; c'est ainsi plus de 300 boîtes de chocolats et 300 bons de 15 €, à valoir dans les commerces de Giromagny, qui ont été distribués. Le samedi 14 décembre, c'était au tours des pensionnaires de la maison de retraite de recevoir quelques 170 boîtes de chocolats, distribuées avec un peu de chaleur humaine, si nécessaire en cette période, à chacun d'entre eux.



**Concours départemental** des villes, villages et maisons fleuries: La remise des prix du concours 2002 a eu lieu le samedi 7 décembre au Conseil Général ; la ville de Giromagny a reçu le 8<sup>ème</sup> prix des communes de plus de 1000 habitants (sur 12) ; la mairie se classe 1<sup>ère</sup> dans la catégorie "mairie de communes de plus de 1000 habitants" (9 participants). Les ateliers de l'IME, rue des casernes, ont obtenu le 1<sup>er</sup> prix du département dans la catégorie "écoles" (félicitation aux élèves de l'atelier horticulture !) ; Mr. et Mme ZIMMERMAN, rue des Sources, sont classés 2<sup>ème</sup> du département et Mr. et Mme HEITZ, rue de la Noye, 5<sup>ème</sup> du département pour leur balcon et terrasse. La commune a reçu une aide de 150 € du conseil général et les 3 nommés ont reçu un diplôme et un bon d'achat chez un horticulteur.

#### AGENDA DE JANVIER

**Giromagny ville morte ?** Aucune indication de manifestation pour janvier n'a été reçue par votre revue qui ne peut donc les inventer : mais après cette période d'agapes, peut-être sera-il utile pour nombre d'entre nous de savoir que la déchetterie mobile sera de passage, sur la

place des casernes, le jeudi 9 janvier.

**Signalons aussi,** dans un tout autre registre, la journée mondiale des lépreux qui aura lieu le 26 janvier. L'association Raoul FOLLE-REAU recueillera nos dons en vue de soulager les victimes de cette terrible maladie.

#### GIROPRACTIQUE

**Gendarmerie:** 03 84 29 30 17

**Mairie:** 03 84 27 14 18

**Services d'urgence:** Pompiers 18 ; SAMU 15.

**EDF:** 03 84 28 33 23 **GDF:** 03 84 28 51 22

**Syndicat des eaux:** 03 84 29 50 19

**Pharmacie:** 03 84 29 96 93.